

L'ACCOMPAGNEMENT DES RAM PAR LA CAF 91

La Caf délivre l'agrément aux Relais Assistants maternels, apporte un soutien financier et un accompagnement dans le déploiement des Ram sur l'ensemble du département.

L'objectif est de garantir la qualité de l'accueil individuel offerte par les assistants maternels, gardes à domicile aux familles.

Les animatrices intègrent le réseau Ram de l'Essonne coordonné par la Caf.

Ce réseau favorise la mise en œuvre, la qualité et l'homogénéité du service rendu par les Ram sur le territoire.

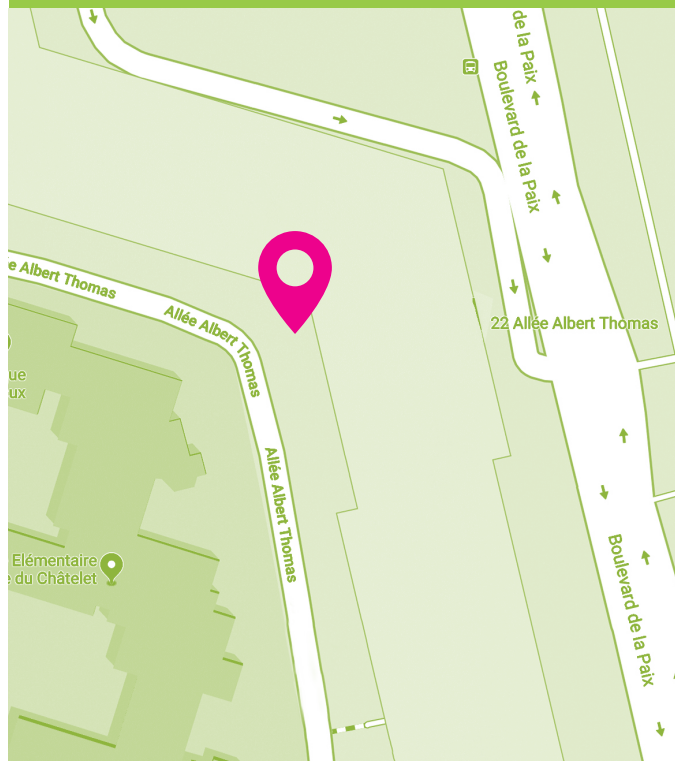
AINSI, LE TRAVAIL EN RÉSEAU PERMET :

- des échanges sur les pratiques professionnelles en vue de leurs harmonisations ;
- un accompagnement des animateurs dans leur posture et leur mission ;
- la professionnalisation des animateurs et la mise en place d'actions partenariales à l'échelle départementale (Pmi, Direccte, Fepem, Iperia...);
- la valorisation des actions des RAM en vue d'une éventuelle mutualisation des expériences et le développement de partenariat entre professionnels.

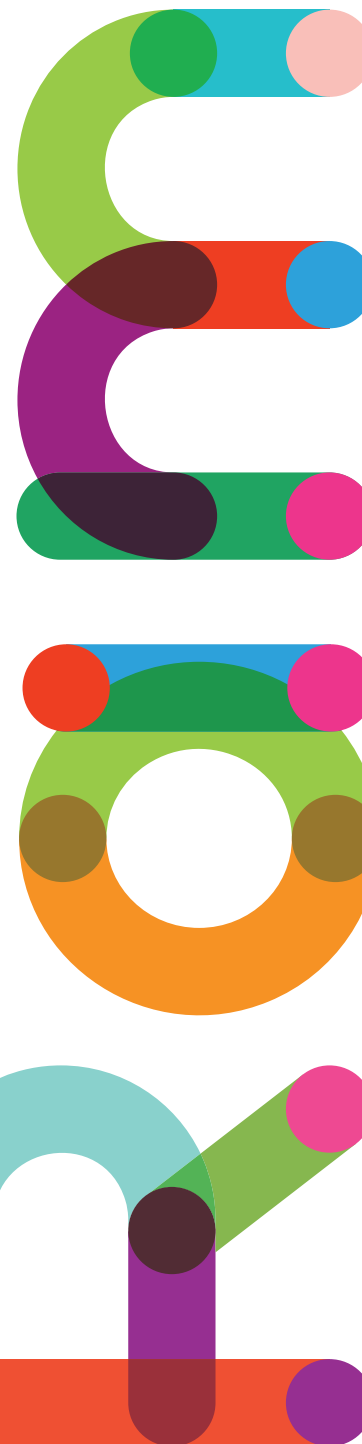
RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DE VILLAINE

22 allée Albert Thomas,
91300 Massy
01 60 13 72 97

ram.villaine@mairie-massy.fr
ville-massy.fr



LIEU D'INFORMATION, DE RENCONTRE, D'ÉCHANGES À DESTINATION :
des parents-employeurs / des assistants maternels / des gardes à domicile
et sur l'accueil du jeune enfant.



RELAIS ASSISTANTS MATERNELS



DES RELAIS ASSISTANTS MATERNELS

AUPRÈS DES ASSISTANTS MATERNELS

SOUTIEN ET INFORMATION DANS L'EXERCICE DE LEUR PROFESSION :

- information et accompagnement sur le développement et l'accueil du jeune enfant ;
- échanges de pratiques entre professionnels ;
- information sur les dispositifs de formation, prise en charge des coûts, modalités de remplacements...

SOUTIEN ET INFORMATION SUR LEUR STATUT PROFESSIONNEL :

- les droits et obligations ;
- la convention collective ;
- le contrat de travail ;
- les modalités d'agrément pour les personnes intéressées par la profession ;
- les démarches administratives Pôle emploi, droit du travail, retraite...

AUPRÈS DES FAMILLES

- information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant ;
- information, accompagnement et orientation sur les démarches liées à l'emploi d'un assistant maternel (droits et devoirs, contrat de travail, prestations familiales, formation du salarié...);
- organisation de temps d'information et d'échanges sur le développement et l'éveil du jeune enfant ;
- information sur les lieux ressources destinés aux parents (bibliothèques, ludothèques...).

AUPRÈS DES ENFANTS

Participation à la socialisation et l'éveil des enfants sous la responsabilité et la participation active de son assistant maternel.

INFORMATIONS PRATIQUES

L'animateur du Ram vous accueille et vous informe :

SUR RENDEZ-VOUS :

Les mardis, mercredi et jeudi en après-midi.
Le samedi matin une fois par mois.

PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE :

Lundi, mardi de 14h à 16h.
Mercredi, vendredi de 14h à 15h.

ACCUEIL COLLECTIF :

Tous les matins de 9h30 à 11h30 au 22 allée Albert Thomas.